

Les impayés de salaires battent un record inquiétant en juillet

L'AGS, qui se substitue aux entreprises défaillantes, craint que 2013 soit pire qu'au plus fort de la crise.

228,8

millions
d'euros

Montant des avances de salaire, versées par l'Association de garantie des salaires (AGS), sur le seul mois de juillet

GUILLAUME GUICHARD
gguichard@lefigaro.fr

SOCIAL Reprise ou pas reprise ? Malgré le rebond inattendu de la croissance au deuxième trimestre, certains signaux économiques avancés incitent toujours à la prudence. Quand ils n'inquiètent pas franchement. Il en va ainsi des statistiques de l'Association de garantie des salaires (AGS) dont les dernières tendances, que *Le Figaro* a obtenues, font froid dans le dos. Ce système, géré par le régime d'assurance-chômage, permet de payer les employés quand leur entreprise, en redressement, en liquidation ou en procédure de sauvegarde, n'a plus un sou en caisse.

Le montant des avances de salaire de l'AGS s'est ainsi élevé, en juillet, au niveau record de 228,8 millions d'euros. Un chiffre provisoire et inquiétant... Au plus fort de la crise, en 2009, cette somme n'avait pas dépassé 212 millions d'euros par mois. « À notre niveau, nous ne voyons pas franchement d'éclaircie, et encore moins d'inversion de tendance », résume Thierry Météyé, directeur général de l'organisme. Depuis le début de l'année, le montant des prestations versées a augmenté de 4 % par rapport à la même période en 2012, culminant à 1,3 milliard. En cause ? La hausse continue de nouvelles affaires qui a bondi de 4,2 % par rapport à la même période en 2012, et qui s'élevait à 17 069 fin juillet. À

ce rythme, l'AGS risque de retrouver, à la fin de l'année, des niveaux de versements plus vus depuis 2009.

Les très petites entreprises sont les plus touchées : plus de 80 % des demandes proviennent de structures qui emploient moins de dix salariés. D'autre part, sur les douze derniers mois, « les secteurs les plus représentés dans l'ensemble de ces affaires sont toujours le commerce, les transports, l'hébergement et restauration (35,3 %), et la construction (27,4 %) », relève l'AGS.

Pas de hausse de la cotisation employeur

Malgré cette situation très tendue, l'AGS n'a pas revu à la hausse début juillet son taux de cotisation, toujours fixé à 0,3 % de la masse salariale. Ce taux, qui couvre les deux tiers des besoins de l'association et qui avait doublé pendant la crise pour atteindre 0,4 %, est déjà jugé élevé. Reste que la deuxième source de financement de l'association, à savoir les sommes récupérées sur la vente des actifs des entreprises en faillite et lors des plans de redressement, ne se porte pas au mieux.

« Beaucoup d'entreprises avec qui nous avons négocié des délais de paiement reviennent nous voir en nous disant qu'elles ne pourront pas faire face aux échéances, observe Thierry Météyé. Les entreprises souffrent à tous les niveaux... » Vu ces difficultés, l'AGS devrait tout juste atteindre l'équilibre financier à la fin de l'année. ■